

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2023**

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 61

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **56-2023 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (M 14)**

Rapporteur : Jacky DONJON

Pour faciliter la lecture du document, sont utilisées les abréviations suivantes :

- RF : recette de fonctionnement
- DF : dépense de fonctionnement
- RI : recette d'investissement
- DI : dépense d'investissement
- RAR : restes à réaliser

Pour mémoire, la compétence déchets est gérée par le SIBRECSA sur les secteurs de Montmélian et Valgelon-La Rochette (27 communes).

Elle est exercée en direct par la Communauté de communes sur les secteurs de Chamoux (10 communes) et Saint Pierre d'Albigny (4 communes).

Pour l'année 2023, le projet de budget primitif s'équilibre en TTC :

- En section de fonctionnement à 4 451 100 € ;
- En section d'investissement à 654 000 €.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement concerne :

- le reversement de TEOM au SIBRECSA pour le fonctionnement du service sur les secteurs de Valgelon-La Rochette et Montmélian (2 447 000 €) ;
- les contrats de prestation de service sur les secteurs de Saint Pierre et Chamoux (collecte OM et PAV, déchetteries...), pour un montant total de 1 060 000 € (sur les 1 099 100 € du chapitre 011) ;
- les charges salariales affectées à ce service (112 000 €) ;
- les contributions (410 000 €) à Savoie Déchets (secteurs Chamoux et Saint Pierre) et au remboursement du passif de Gilly ;
- Les écritures d'amortissement sont inscrites à hauteur de 62 000 € ;
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 275 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel de la TEOM perçue sur l'ensemble du territoire (3 772 000 €), de la vente des produits de service (92 440 €) et de participations des éco-organismes (120 000 €), ainsi que du report de l'excédent cumulé de 461 660 €.

Ce budget tient compte de l'évolution des taux de TEOM proposée, soit une baisse des taux de TEOM sur les secteurs de Montmélian et Valgelon-La Rochette (une collecte : 7,64 %, deux collectes : 7,75 %), et un ajustement du taux de la zone 2 sur les secteurs de Chamoux sur Gelon et Saint Pierre d'Albigny (Zone 1 : 11 % ; Zone 2 : 8 %).

Les investissements de ce budget sont concentrés sur les secteurs de Chamoux et Saint Pierre d'Albigny où la Communauté de communes exerce la compétence en direct.

Ces investissements concernent notamment :

- le remboursement du capital des emprunt (30 000 €)
- la révision du Plan Local de Prévention des déchets (PLP)
- la poursuite et déploiement des actions de broyage, de compostage collectif et individuel (achat composteurs + panneaux signalétiques : 25 000 €)
- le passage en multi-matériaux (flux jaune et vert uniquement) et l'extension des consignes de tri : poursuite du renouvellement du parc de conteneurs aériens pour les déchets recyclables et communication importante à réaliser auprès des usagers (achat colonnes aériennes de tri : 250 000 €)
- la mise en place de colonnes semi-enterrées (CSE) ordures ménagères, en lieu et place de points de regroupement, afin de régler des « points noirs » de collecte (achat CSE : 70 000 €)

Enfin, une partie de l'investissement (244 000 €) est inscrite au chapitre 23 sans affectation à titre de « réserve » pour les investissements à venir.

Ces investissements sont financés par du FCTVA (60 200 €), un virement de la section de fonctionnement (275 000 €), les amortissements (62 000 €), un report de l'excédent d'investissement (56 800 €) et un emprunt de 200 000 € destiné à financer les investissements de l'année.

Les investissements qui concernent les secteurs de Valgelon-La Rochette et de Montmélian sont assurés directement par le SIBRECSA. Ils ne figurent donc pas dans ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité par 53 voix pour, 1 voix contre (Michel RAVIER) et 7 abstentions (Jean-François CLARAZ ayant pouvoir de Ludovic LAMBERT, Michel SYMANZIK, Sylvie SCHNEIDER, Georges COMMUNAL, Nathalie POMEON, Jean-Yves BERGER-SABATTEL):

- **ADOpte** le Budget primitif 2023 – budget annexe Déchets ménagers et assimilés (M14) présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses TTC :
  - En section de fonctionnement à 4 451 100 € ;
  - En section d'investissement à 654 000 €.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

